

Services Techniques / Pôle Espaces Publics

N/Réf. : SC/EL/FD/22/AUT/187

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

fdomergue@bourgoinjallieu.fr

Tél. : 04 74 43 19 00

AUTORISATION

Objet : Autorisation - Occupation du Domaine public
Organisation des Virades de l'Espoir

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

AUTORISE par la présente,

L'Association Vaincre La Mucovisidose - 1540 Route d'Olouise - 38510 SERMERIEU

A utiliser le Parc des Lilattes pendant toute la durée de la manifestation :

Le dimanche 25 septembre 2022

L'installation débutera le 24 septembre 2022 à partir de 8h00

Autorisation de mettre en place des barnums. Les éventuels assemblages de barnums ne devront pas dépasser une surface de 40m²

Autorisation de mettre en place des structures gonflables, des stands, etc.

Les lieux devront être laissés propres une fois la manifestation terminée.

Respect de l'arrêté relatif aux parcs et jardins référencé 2012 - 1039

Pas de circulation de véhicules en dehors des allées en enrobé

Dispositions relatives à la randonnée pédestre :

- Respect du code de la route
- Les organisateurs devront prévoir un encadrement suffisant afin d'assurer et de réguler la circulation de la randonnée
- Cette manifestation ne devra en aucun cas donner lieu à un classement

Par ailleurs, les règles sanitaires en vigueur devront être respectées.

A Bourgoin-Jallieu, le lundi 12 septembre 2022



Sébastien CHALESSIN

Conseiller Municipal,

Délégué aux Espaces Publics



Mairie de Bourgoin-Jallieu

CS 62010

38307 Bourgoin-Jallieu Cedex

04 74 93 00 54

bourgoinjallieu.fr

